

Charte d'édition pour les productions des ateliers MATH.en.JEANS

1. Les productions qui seront rendues publiques par Math.en.Jeans sont l'œuvre des élèves, encadrés par leurs professeurs ; elles sont approuvées par leurs chercheurs référents. Elles rendent compte des recherches en donnant une synthèse des résultats et des preuves obtenus.
2. Elles peuvent prendre plusieurs formes :
 - article (pour une diffusion électronique et éventuellement papier)
 - diaporama
 - narration de recherche (pour les élèves de niveau primaire ou collège)
 - bande dessinée
 - vidéo
 - autres
3. Au début de la production, il doit être indiqué clairement (sur la première page dans le cas des articles) :
 - le titre du sujet, les noms des élèves, leurs classes, leur établissement, les établissements jumelés, le nom des professeurs animateurs, du/des chercheur(s) ainsi que leur affiliation (université) et l'année de l'atelier
 - une description compréhensible du sujet traité
 - l'annonce des résultats trouvés.
4. Pour qu'une production soit acceptée, elle doit réunir les qualités suivantes.
 - Le sujet ne doit pas être un exercice ou un problème purement scolaire, ni une simple recherche documentaire, et ne doit pas se résumer à une liste de questions fermées.
 - Le contenu doit être compréhensible par un élève de même niveau. Tout ce qui est affirmé doit être clair. Le statut des énoncés (définition, théorème ou conjecture...) doit être précisé.
 - Pour un article : le travail présenté doit contenir au moins un résultat, représentant pour les élèves une nouvelle connaissance du problème. Les affirmations doivent être vérifiables et si possible prouvées. Ce qui est admis doit être signalé comme tel.

Le comité éditorial ne rendra pas publiques les productions ne respectant pas ces dispositions.

Un modèle de mise en page pour la présentation d'un article destiné à être publié se trouve sur le site de MATH.en.JEANS. Il est demandé de le respecter.

5. Les productions seront relues et validées scientifiquement par des relecteurs. Les productions acceptées seront rendues publiques sur le site public internet de MATH.en.JEANS sans modification majeure, avec éventuellement des notes d'édition. Certains articles pourront être proposés à des revues spécialisées.
6. Les productions doivent être envoyées sous version modifiable (tex, doc, odt pour les articles). Les illustrations incluses doivent être lisibles, de bonne qualité, accompagnées d'une légende et fournies dans des fichiers séparés. Les numéros des pages doivent être indiqués (se référer au modèle signalé au point 4).
7. Les articles présentant une mise en page particulière (couleurs, trop de pages, etc. ...) ne pourront pas être publiés sous forme papier.
8. Les articles envoyés avant le 15 juillet seront traités au cours du premier trimestre de l'année scolaire suivante.